

ANNEXE : Réflexions sur les modifications générées pas la fusion

	Situation actuelle : 2 entités	Situation avec fusion : 1 école	Points de vigilance
Direction	1 directrice titulaire, 1 directrice faisant fonction 1 an, (poste restant vacant donc pouvant être pourvu chaque année par quelqu'un d'autre)	1 seule direction donc 1 seule directrice. Pérennité de fonctionnement sur quelques années. Libération d'un poste en maternelle et d'un poste en élémentaire qui pourront être pourvus au mouvement de façon pérenne.	<ul style="list-style-type: none"> - Dénomination : école primaire. - Décider quelle adresse mail et quelle ligne téléphonique conservées. Quel blog ? 1 ou 2 ? - Risque de ne pas trouver un successeur. - Refaire logo (concours)
Décharge de direction	Temps partagé classe/direction : Taux décharge maternelle = 33% (1 à 2j/sem selon période) Taux décharge élémentaire = 50% (2j/sem)	Taux décharge = 100% Pas de classe >> disponible tous les jours pour aide + ouverture porte	
Elections	2 écoles donc ✓ 2 conseils d'école et 2 listes de parents délégués. ✓ 2 élections à organiser le même jour.	1 seule liste de parents délégués (avec autant de sièges que de classes donc cumul des 2 listes) >> pas de perte de représentations des parents.	
Conseil d'école	2 conseils d'école chaque trimestre donc 6 réunions à organiser et présider, 6 CR etc...	1 seul conseil d'école avec tous les membres regroupés.	<ul style="list-style-type: none"> - Durée du conseil limitée à 2h >> privilégier l'efficacité. - Taille du groupe = 18 classes >> 36 membres minimum. - Invitation des suppléants aux réunions ?
Fonctionnement interne des équipes	Conseils des maitres et conseils de cycle x 2 avec « dominance » direction. Avec 2 directions il n'y a pas de conseil des maitres en commun des 2 écoles (même si cela reste possible ponctuellement pour un projet commun).	Davantage de travail ENSEMBLE : - Mise en avant des responsables de cycle (1/cycle) qui rapporteront à la direction si non présente. - Travail en équipe accru >> développement de synergie, d'échanges de pratique, d'entraide, de projets communs inter écoles...	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer les responsables de cycle - Equilibrer conseils des maitres / conseils de cycle - Apprendre à travailler différemment

Inscriptions PAI	Les GS doivent s'inscrire à l'école élémentaire pour l'entrée en CP. Les PAI doivent être refaits en cas de changement d'école donc à l'entrée en CP	Allègement administratif pour la mairie, la direction et les familles : Plus d'inscription pour les GS internes à faire >> Idem pour les PAI.	
ELEVES : Suivi général des élèves et notamment des élèves en situation de handicap et des Elèves à Besoins Particuliers	Risque de pertes d'informations et de difficultés dans la transmission des informations lors du changement d'école (GS >> CP)	Meilleure fluidité du parcours de l'élève. Meilleure connaissance des spécificités des élèves. Tableau de bord de suivi des élèves commun mater + élem	
Répartitions, constitutions des classes	Les élèves de maternelle sont répartis sur la maternelle, ceux de l'élémentaire sur l'école élémentaire.	Les répartitions se font sur toute l'école de la PS au CM2 avec possiblement une GS/CP. La présence des enseignants précédents est un plus pour la constitution des classes et les répartitions (transmission d'infos sur els élèves).	Si GS/CP : où ? quelle organisation des temps apprentissages et récréations etc...? - présence d'une ATSEM ? (>> mairie)
Affectations des enseignants sur l'école	Les enseignants nommés en maternelle restent en maternelle, ceux nommés en élémentaire restent en élémentaire, sauf si un enseignant postule à un changement au moment du mouvement.	Les enseignants sont nommés sur l'école primaire donc peuvent tout aussi bien aller en maternelle qu'en élémentaire.	Pour une parfaite transparence : fixer en équipe les règles d'affectation (ancienneté dans l'école, ancienneté dans le niveau etc...) sachant qu'aucune règle légale n'existe.
Projet d'école	2 écoles >> 2 projets d'écoles - déjà rédigé en maternelle depuis 2022 - en cours de rédaction pour élémentaire	Travail de reprise pour faire une synthèse ?	
Budgets de fonctionnement	2 écoles, 2 budgets distincts	La mairie gardera cette séparation entre les 2 sous entités. Donc rien ne change.	
Association de parents	2 associations	Réflexion à mener par les 2 bureaux des associations pour opportunité de fusion	

La parole est donnée aux enseignants, parents.

- Des réticences sont exprimées concernant la possibilité d'une GS/CP : la directrice précise que c'est une possibilité et non une obligation. Cette décision se prend en équipe enseignante. Elle nécessitera de réfléchir à son organisation.
- Des craintes sont exprimées concernant la suite : quelle succession dans 3 ans s'il n'y a pas de candidat qui postule au recrutement opéré par l'IEN pour pourvoir le poste.